

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CAP AEPE - EP1 / T2 Posture pro adaptée / La dimension santé et sécurité au travail

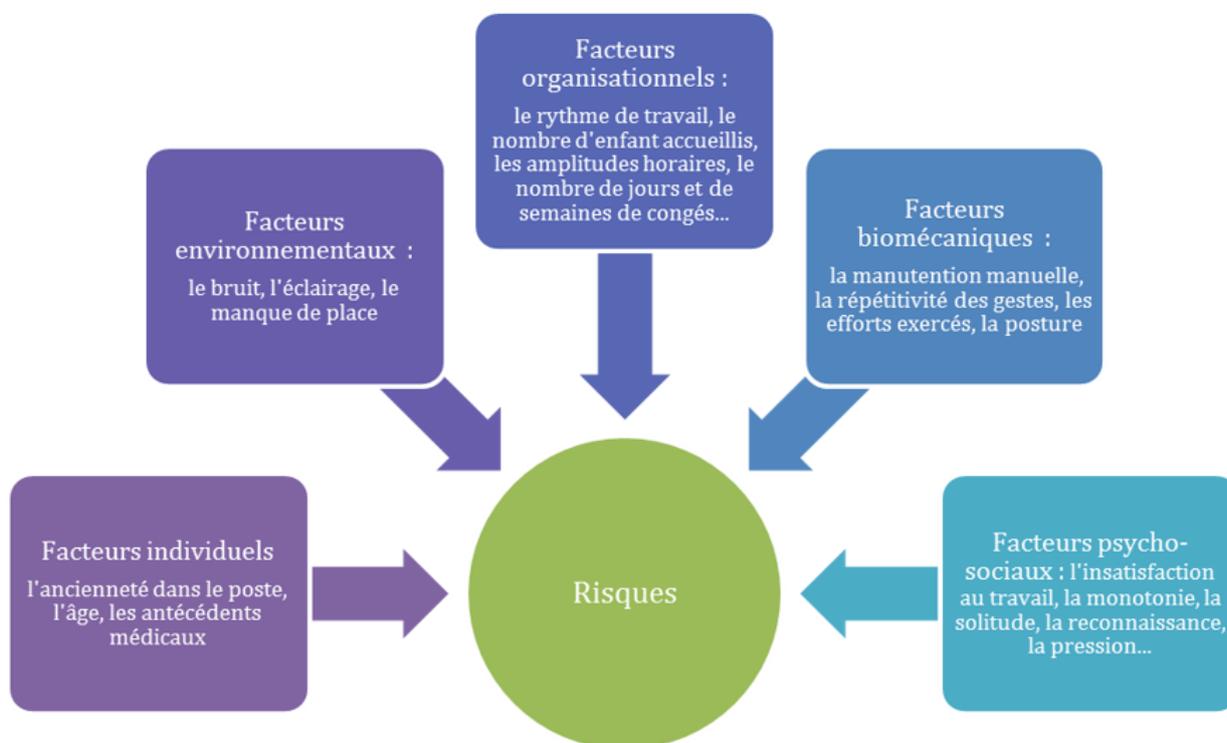


Notre inconscient collectif semble considérer que les femmes ont des aptitudes innées pour la manutention et le portage des jeunes enfants.

C'est FAUX évidemment ! La souffrance au travail commence à être reconnue et les arrêts de travail pour cause de troubles musculo-squelettiques (TMS) et de rachialgies sont en augmentation constante (INRS étude 2015)

Privilégions la prévention !

Les facteurs de risque des professionnelles de la petite enfance :



La prévention des risques professionnels s'inscrit dans **une démarche globale** et s'appuie sur plusieurs points :

1. Formation et Sensibilisation

Formation régulière sur la sécurité et la gestion des risques.

Sensibilisation aux gestes de premiers secours.

Connaissance des protocoles d'urgence.

2. Conditions des espaces de travail

Aménagement des espaces pour réduire les risques de chutes (sols antidérapants, rangement des objets).



Organisation de l'espace pour faciliter la circulation et l'accès rapide aux zones de secours.

3. Évaluation des risques

Réalisation régulière d'analyses de risques afin d'identifier les dangers potentiels dans l'environnement scolaire.

Mise en place de mesures correctives adaptées en fonction des résultats de l'évaluation.

4. Gestion des matériaux et équipements

Utilisation d'équipements adaptés à la taille et aux capacités des enfants.

Entretien régulier des matériels pour éviter les accidents (jouets, meubles, équipements de jeux, etc.).

5. Ergonomie

Sensibilisation aux bonnes postures lors de la manipulation d'enfants ou de matériels lourds.

Utilisation d'outils et d'équipements ergonomiques pour favoriser le confort au travail.

6. Communication

Mise en place d'un système de communication clair pour signaler rapidement les incidents ou les situations dangereuses.

Encourager le dialogue entre les partenaires (ATSEM, assistantes maternelles, les enseignants, les parents, les responsables de structure, etc.) sur les questions de sécurité.

7. Gestion des enfants

Établissement de règles de conduite claires pour les enfants concernant leur sécurité.

Supervision constante et surveillance des comportements à risque (cela peut se traduire par un lien régulier de confiance avec le référent de PMI, ou l'enseignant, le directeur –trice de l'école ou de la structure)

8. Santé et Bien-être

Promotion de la santé mentale des professionnelles par des stratégies de gestion du stress par exemple.

Accès à des ressources pour le soutien psychologique si nécessaire. (Ex : [dispositif Mon soutien psy de la CPAM](#))

9. Collaboration avec d'autres Professionnels

Travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs (parents, enseignants, le personnel médical – médecine du travail) pour garantir une approche globale de la sécurité.



Bon à savoir : Définition de l'ergonomie

Du grec érgon (travail) et nómos (loi), est une discipline qui étudie les interactions entre l'Homme en activité et les composantes de cette activité (tâches, outils, méthodes, environnement de travail...), pour élaborer des systèmes permettant d'œuvrer dans des conditions **d'efficacité, de sécurité et de confort optimales**.

QU'EST-CE QUE L'ANALYSE DES RISQUES EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES ?

L'analyse des risques est un processus systématique visant à **identifier, évaluer et prioriser les risques potentiels** dans un environnement donné. Ce processus est essentiel pour **mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées**.

L'analyse des risques peut être répertoriée dans un document appelé **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP** c'est **une obligation à la charge de l'employeur, il est ensuite transmis au service de médecine du travail**

Apportent leur contribution à l'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du DUERP dans l'entreprise :



- Le comité social et économique (CSE) ;
- Le ou les salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise ;
- Le service de prévention et de santé au travail auquel l'employeur adhère.
- L'évaluation des risques et sa formalisation dans le DUERP contribuent au dialogue social au sein de l'entreprise, pour favoriser la réalisation concrète de mesures de prévention des risques.

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est réalisée :

Au moins chaque année dans les entreprises d'au moins 11 salariés ;

Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;

Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, la mise à jour du DUERP peut être moins fréquente, sous réserve que le niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs soit maintenu.



Un avis indiquant les **modalités d'accès des salariés au DUERP est affiché et aisément accessible dans les lieux de travail.**

Les principales étapes de l'analyse des risques :

Identification des risques : Cela consiste à repérer et décrire tous les risques potentiels qui pourraient affecter l'entité ou le projet en question. Cela peut inclure des risques physiques, économiques, environnementaux, technologiques, etc.

Évaluation des risques : Cette étape consiste à analyser la probabilité d'occurrence de chaque risque identifié ainsi que ses conséquences. Cela permet de classer les risques en fonction de leur gravité et de leur fréquence, et de déterminer lesquels nécessitent une attention particulière.

Priorisation des risques : À partir de l'évaluation, les risques sont classés par ordre de priorité. Cela permet de mobiliser des ressources et de concentrer les efforts sur les risques les plus critiques.

Développement de stratégies de prévention et de contrôle : Pour chaque risque prioritaire, des mesures préventives ou correctives sont élaborées. Cela peut inclure la formation, l'installation de dispositifs de sécurité, l'élaboration de procédures d'urgence, etc.

Mise en œuvre et suivi : Les mesures décidées sont mises en place, et un suivi est effectué pour évaluer leur efficacité. Cela peut nécessiter des ajustements en fonction de l'évolution des circonstances ou des résultats obtenus.

Révision de l'analyse : L'analyse des risques doit être un processus continu. Il est important de réévaluer régulièrement les risques et les stratégies de prévention, surtout en cas de changements significatifs dans l'environnement ou les opérations.

L'objectif fondamental de l'analyse des risques est de **réduire la probabilité et l'impact des événements indésirables, en favorisant un environnement plus sûr. Cela permet non seulement de protéger les personnes et les biens, mais aussi de garantir la continuité des activités et de promouvoir une culture de sécurité au sein des organisations.**

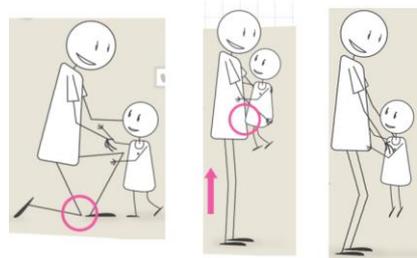
Cette démarche peut s'appliquer dans tous les structures : EAJE, MAM, à domicile, etc.

LES BONNES POSTURES POUR LA MANIPULATION D'ENFANTS OU DE MATERIEL Lourd.

Manipulation d'enfants

1. **Approcher l'enfant** : Approchez-vous de l'enfant en vous baissant à son niveau. Cela réduit le risque de vous blesser et rend l'enfant plus à l'aise.
2. **Position des pieds** : Gardez les pieds écartés à la largeur des épaules pour une meilleure stabilité.
3. **Fléchir les genoux** : Pliez les genoux au lieu de vous pencher en avant pour soulever l'enfant.
4. **Soutenir le dos** : Gardez le dos droit et utilisez vos jambes pour vous soulever. Ne tordez pas votre corps.
5. **Prise fermée** : Tenez l'enfant près de votre corps avec vos bras pour un meilleur contrôle.

Portage et échanges affectifs



Manipulation de matériel lourd

1. **Évaluation du poids** : Avant de soulever, évaluez le poids et la taille de l'objet pour décider si vous avez besoin d'aide.
2. **Position des pieds** : Mettez-vous en position stable avec les pieds écartés.
3. **Fléchir les genoux** : Pliez les genoux et non la taille pour prendre l'objet.
4. **Saisir correctement** : Saisissez l'objet fermement, avec les deux mains.
5. **Soulever en utilisant les jambes** : Tirez vos jambes pour vous lever tout en gardant l'objet près de votre corps.
6. **Éviter de tourner** : Ne tournez pas votre torse pendant que vous soulevez ou transportez l'objet.

En complément de cette fiche vous consulterez aussi les recommandations établies pour les professionnelles de la Petite Enfance présentes sur la plateforme.